

Santé-Sécurité au travail

Votre corps est votre premier outil de travail, préservez-le !

Les équipes de terrain de la MSA- médecins et conseillers en prévention- ont des solutions et des actions à vous proposer. Professionnels de l'agriculture, votre santé c'est notre travail.

Risques élevés, tâches pénibles, horaires atypiques... Les professions agricoles comptent parmi les plus éprouvantes. C'est pourquoi l'amélioration des conditions de travail doit plus que jamais être au cœur de toutes les préoccupations. La MSA a donc choisi cette année de sensibiliser les professionnels du monde agricole sur l'hygiène de vie au travail à travers quatre grandes thématiques.

Objectif : réduire les accidents et les maladies liés au travail

Pour remplir cette mission, la MSA s'est dotée d'un plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015 qui concerne tous les actifs agricoles. Il présente les orientations stratégiques en la matière, expose les priorités sur cinq ans, décrit les rôles des différents intervenants pluridisciplinaires et détaille des modes d'intervention. Dans le cadre de ce plan Santé-Sécurité au Travail, la MSA met en place en 2011-2012 une campagne sur l'hygiène de vie au travail. Axée sur la préservation du capital santé au travail des exploitants et des salariés agricoles elle se décline autour de quatre thèmes principaux : l'alimentation et le sommeil, le dos, les pieds et les mains et la peau.

L'alimentation et le sommeil

Journées de travail exténuantes, travail de nuit, rythme soutenu et irrégulier : parce que votre corps est soumis à rude épreuve, l'alimentation et le sommeil jouent un rôle capital dans votre équilibre. Horaires contraignants, alimentation déséquilibrée, sommeil irrégulier : les particularités de vos métiers vous exposent à de nombreux risques. Plus d'1 agriculteur sur 2, âgé de 35 à 44 ans est en surpoids. Près d'1 agriculteur sur 2 souffre de troubles du sommeil. *Votre sommeil et votre alimentation sont votre capital santé, il suffit de quelques gestes adaptés ou de changer vos habitudes pour limiter les risques.*

Les pieds et les mains

Manipulation d'outils dangereux, exposition à des températures extrêmes, gestes minutieux et répétitifs : en agriculture, vos pieds et mains sont exposés à de nombreux risques.

Les mains sont les principaux outils de l'homme : elles servent à manipuler, toucher, cueillir, sentir, transporter, protéger... et sont donc directement exposées à l'environnement extérieur, ses machines, ses animaux, son climat... La majorité des accidents du travail graves concerne les mains. L'agriculture est un milieu où les déplacements sont fréquents et les pieds sont exposés à de nombreux dangers (machines, animaux, environnement...). Les chutes de plain-pied représentent au moins 20% de la totalité des accidents du travail.

Vos pieds et vos mains sont des outils de travail qu'il faut ménager et protéger.

Le dos

Ports de charges lourdes, manutentions, postures de travail inconfortables, expositions aux vibrations : un mauvais geste et des postures répétitives peuvent avoir des répercussions irréversibles sur votre santé. Expositions répétées aux vibrations, manutention manuelle, postures de travail inconfortables : les particularités de vos métiers vous exposent à de nombreux risques.

Plus d'1 accident de travail sur 10 concerne le dos. Parmi les exploitants, les éleveurs sont les plus touchés par ces accidents (50%). Parmi les salariés, 30% des accidents du travail liés au dos concernent les secteurs des jardins et espaces verts, cultures spécialisées et viticulture.

Votre dos est le reflet de votre bien être au travail. Il a besoin d'être soulagé, il suffit de quelques gestes adaptés ou de modifier votre organisation de travail, d'aménager vos postes différemment, pour limiter les conséquences.

La Peau

Tous les jours, votre peau doit faire face à de multiples agressions et a besoin d'être protégée. La MSA a des solutions pour vous aider à protéger votre peau. Exposition solaire intensive, usage de produits phytosanitaires ou contact régulier avec les animaux : les particularités de vos métiers exposent votre peau à de nombreux risques. Seuls 8% des actifs agricoles déclarent utiliser une crème protectrice. La population agricole compte davantage de décès par cancer de la peau (mélanome) que le reste de la population.

Protéger votre peau est essentiel, il suffit de quelques gestes sûrs ou de changer vos habitudes pour limiter les conséquences.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE FOURMI
PEUT PORTER JUSQU'À
60 FOIS
SON POIDS

MAIS VOUS
N'ÊTES PAS
UNE FOURMI



À SUIVRE...

CAMPAGNE HYGIÈNE DE VIE AU TRAVAIL 2011-2012



Une campagne menée en partenariat

Six grands partenaires accompagnent la MSA dans le déploiement de cette campagne : le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la

Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), le Crédit Agricole Assurances, les Jeunes Agriculteurs, Groupama et le Syndicat National des Dermatologues et Vénérologues (SNDV).

Retrouvez les principales mesures de prévention et les outils pédagogiques de la MSA pour vous aider à préserver votre capital santé, à protéger votre peau, votre dos, vos pieds et vos mains. Retrouvez des témoignages et toute l'information sur cette campagne sur le site Internet de la MSA Gironde www.msa33.fr / rubrique Santé-Sécurité au Travail / «Hygiène de vie au travail».

Internet

Vos paiements et vos décomptes maladie en ligne

Liberté, simplicité, efficacité, comme vous le voulez, quand vous le voulez.

Découvrez les services accessibles depuis le site internet de la MSA Gironde à partir de votre espace privé MSA pour gérer les démarches relatives à votre santé.

Vos décomptes maladie

Ce service vous permet de visualiser et d'imprimer vos décomptes maladie.

Si vous avez opté pour une réception électronique des documents, ce service vous permet notamment de visualiser le détail des retenues appliquées sur le paiement (en rapport ou non avec les actes remboursés dans le décompte). L'édition papier de l'image décompte vous servira pour :

- la transmission aux organismes complémentaires chargés du paiement de la part complémentaire,

- une réclamation/un échange entre vous et votre complémen-

taire (et la MSA pour la part obligatoire).

Vos paiements maladie

Ce service vous permet de visualiser en temps réel les paiements maladie effectués par la MSA au cours des 12 derniers mois. Vous y trouverez détaillés vos différents paiements maladie, tiers payant, allocations de remplacement, indemnités journalières, rentes AT salariés et non salariés, participations forfaitaires, retenues diverses.

Inscrivez vous sur «L'espace Internet privé MSA» !

C'est un espace sécurisé comportant vos données personnelles et/ou professionnelles qui vous permet, quand vous le souhaitez, d'accéder en ligne sur le www.msa33.fr à votre dossier MSA et d'effectuer un certain nombre de démarches.

Comment s'inscrire ?

Pour accéder à tous ces services, il vous suffit sur la page d'accueil du site www.msa33.fr de cliquer sur "Inscription" dans le bloc "Connectez-vous à votre espace privé MSA" et de

compléter le formulaire. La MSA vous fera parvenir par courrier, à votre domicile, sous quelques jours un code d'accès provisoire.

En étant inscrit à ces services, vous pouvez également dans «la gestion de vos préférences» faire le choix de ne plus recevoir certaines informations concernant votre dossier par courrier, mais d'être informé, en temps réel par mail, des dernières évolutions intervenues (remboursement maladie, versement de prestations familiales, etc. ..).